

## Algorithme discriminatoire de notation de la CNAF : 10 nouvelles organisations se joignent à l'affaire devant le Conseil d'État

Il y a un peu plus d'un an, 15 organisations de la société civile ont contesté l'algorithme d'évaluation des risques utilisé par la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF), la branche familiale du système français de protection sociale. Le recours a été porté devant le Conseil d'État au nom du droit de la protection des données personnelles et du principe de non-discrimination. Cet algorithme attribue à chaque allocataire un score de suspicion dont la valeur est utilisée pour sélectionner celles et ceux faisant l'objet d'un contrôle. Chaque mois, l'algorithme analyse les données personnelles de plus de 32 millions de personnes et calcule plus de 13 millions de scores. Parmi les facteurs venant augmenter un score de suspicion on trouve notamment le fait d'avoir de faibles revenus, d'être au chômage, de bénéficier du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'allocation adulte handicapé (AAH).

Aujourd'hui, notre coalition est fière d'accueillir 10 nouvelles organisations dans ce litige. Nous sommes désormais 25 à demander l'interdiction de l'algorithme de notation de la CNAF. La diversité de la coalition, qui rassemble des collectifs de personnes concernées, des syndicats ainsi que des ONG françaises et européennes de défense des droits fondamentaux, témoigne de la large opposition à l'algorithme de la CNAF et, plus largement, aux algorithmes discriminatoires visant les personnes vulnérables.

Notre action en justice débutée en octobre 2024 devant le Conseil d'État vise à la fois l'étendue de la surveillance mise en place et la discrimination perpétrée par cet algorithme. Alimenté par les données personnelles de millions de personnes, il cible délibérément les personnes les plus défavorisées. La grave discrimination inhérente à l'algorithme a été confirmée par la Défenseure des droits dans des observations transmises à la justice en octobre dernier.

Enfin, le 15 janvier 2026, la CNAF a publié le code source de son algorithme actuel. Si nous saluons les efforts de transparence — la CNAF avait auparavant refusé de divulguer le code source de l'algorithme utilisé —, la transparence seule ne suffit pas. Cela ne doit pas détourner l'attention sur le fait qu'une étude interne de la CNAF datant de 2025, dont nous avons obtenu copie, a reconnu les effets discriminatoires de l'algorithme. Notre coalition a inclus cette étude dans un nouveau mémoire envoyé à la justice en décembre.

« *Notre nouvelle coalition élargie rassemble diverses organisations européennes et françaises issues de domaines variés. Cela montre que le Conseil d'État devrait renvoyer l'affaire devant la Cour de justice de l'Union européenne afin que celle-ci puisse rendre une décision applicable à l'ensemble de l'Europe* », déclare Bastien Le Querrec, juriste à La Quadrature du Net.

Le Conseil d'État a informé les plaignants que la phase écrite du contentieux prendra fin à la fin du mois. **Nous nous attendons à ce que l'audience publique ait lieu au printemps prochain.**

à Paris, le 20 janvier 2026

**Nouvelles organisations plaignantes :**

- Confédération Générale du Travail
- Union Syndicale Solidaires
- Fédération Syndicale Unitaire Travail Emploi Insertion Organismes Sociaux
- Data for Good
- European Digital Rights
- AlgorithmWatch
- European Network Against Racism
- Panoptikon Foundation
- Mouvement des mères isolées
- Féministes contre le cyberharcèlement

**Premières organisations requérantes :**

- La Quadrature du Net
- Association d'Accès aux Droits des Jeunes et d'Accompagnement vers la Majorité
- Aequitaz
- Amnesty International France
- Association nationale des assistants de service social
- APF France handicap
- Collectif Changer de Cap
- Fondation pour le Logement des Défavorisés
- Groupe d'information et de soutien des immigré·e·s (Gisti)
- Le Mouton numérique
- Ligue des droits de l'Homme
- Mouvement national des chômeurs et précaires
- Mouvement français pour un revenu de base
- Collectif National Droits de l'Homme Romeurope
- Syndicat des avocats de France